



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Enquête publique unique portant sur l'élaboration du Plan Local d'urbanisme (PLU) de la Commune de Saint Bauzille de Putois, sur l'élaboration du zonage pluvial et sur la création d'un périmètre délimité des abords (PDA) concernant le Château avec son Parc de Saint Bauzille de Putois inscrits au titre des monuments historiques.**

Par arrêté n°156/AU/19 du 22/11/2019, M. le Maire de Saint Bauzille de Putois a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Saint Bauzille de Putois, sur l'élaboration du zonage pluvial et sur la création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) concernant le Château avec son Parc de Saint Bauzille de Putois inscrits au titre des monuments historiques. Le projet de PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité environnementale sur cette évaluation est joint au dossier d'enquête publique.

L'enquête publique est organisée **du lundi 16 décembre 2019 au lundi 20 janvier 2020 inclus** (36 jours consécutifs) aux jours et heures habituels d'ouverture, afin de recueillir les observations et propositions du public.

Par décision n°E19000209/34 en date du 23 octobre 2019, le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné M. Gilbert MORLET ingénieur des TPE, retraité, en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique.

Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier et présenter ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet à la Mairie de Saint Bauzille de Putois le lundi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00. Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de la commune de Saint Bauzille de Putois à l'adresse suivante : [www.saintbauzilledeputois.fr](http://www.saintbauzilledeputois.fr)

Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique à la Mairie de Saint Bauzille de Putois, le lundi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00.

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à M. le commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête : par voie postale à la mairie de Saint Bauzille de Putois, à l'adresse suivante : « M. le commissaire enquêteur – enquête publique unique – projet d'élaboration de PLU de Saint Bauzille de Putois, d'élaboration du zonage pluvial et projet de création d'un PDA Château avec son Parc – Mairie de Saint Bauzille de Putois – 1115 Avenue Chemin Neuf – 34190 Saint Bauzille de Putois » ou par courrier électronique à l'adresse suivante [plu@saintbauzilledeputois.fr](mailto:plu@saintbauzilledeputois.fr)

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences, seront consultables à la Mairie de Saint Bauzille de Putois et sur le site internet de la Commune de Saint Bauzille de Putois à l'adresse suivante : [www.saintbauzilledeputois.fr](http://www.saintbauzilledeputois.fr)

Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront consultables sur le site internet de la Commune de Saint Bauzille de Putois à l'adresse suivante : [www.saintbauzilledeputois.fr](http://www.saintbauzilledeputois.fr)

Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la Mairie de Saint Bauzille de Putois (1115 Avenue Chemin Neuf – 34190 Saint Bauzille de Putois) :

- **Le lundi 16 décembre 2019 de 08h00 à 11h00**
- **Le jeudi 26 décembre 2019 de 16h00 à 19h00**
- **Le samedi 11 janvier 2020 de 09h00 à 12h00**
- **Le jeudi 16 janvier 2020 de 14h00 à 17h00**

La personne responsable du projet de PLU et du projet de zonage du pluvial est la Commune de Saint Bauzille de Putois.

Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le projet auprès de la commune de Saint Bauzille de Putois – 04.67.73.70.12 aux heures d'ouverture de l'accueil de la Mairie de Saint Bauzille de Putois, du lundi au vendredi inclus sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

Le projet de création du PDA du Château avec son Parc de Saint Bauzille de Putois est présenté concomitamment à l'élaboration du PLU, conformément aux dispositions des articles L.621-93 du Code du Patrimoine et L.123-6 du Code de l'Environnement. La personne responsable du projet de création du PDA est M. le Préfet de Région représenté par l'Architecte des Bâtiments de France. Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le projet de création du PDA auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Hérault. Tél. 04 67 02 32 00.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête mis à sa disposition sera clos par le commissaire enquêteur. Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera, au Maire de Saint Bauzille de Putois, le dossier d'enquête, le registre ainsi qu'un rapport et, dans des documents séparés, ses conclusions motivées. Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport unique et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montpellier. Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de l'Hérault ainsi qu'en Mairie de Saint Bauzille de Putois, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site internet de Saint Bauzille de Putois [www.saintbauzilledeputois.fr](http://www.saintbauzilledeputois.fr)

L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. A l'issue de l'enquête publique, le projet d'élaboration du PLU de Saint Bauzille de Putois, le projet de zonage du pluvial intégrés au document d'urbanisme de la Commune de Saint Bauzille de Putois, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, seront soumis au Conseil Municipal de la Commune de Saint Bauzille de Putois pour approbation. Complémentairement, le projet de PDA sera soumis au Conseil Municipal de la Commune de Saint Bauzille de Putois pour accord en vue de sa création par décision du Conseil Municipal.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.